



La formation, c'est pas pour les patrons !

On entend souvent dans nos rangs :



« Le plan de formation, c'est pour l'entreprise, le patron y met ce qu'il veut, et y inscrit qui il veut ».

C'est FAUX !!!

Il existe de nombreux moyens pour que la formation professionnelle bénéficie aussi aux salariés.

Il y a d'abord **tes droits de salarié à faire respecter**, ce qui implique d'être informé, et accompagné dans tes démarches.

Il y a aussi, pour le syndicat, une **démarche revendicative** à construire dans l'entreprise pour que le plan de formation garantisse à la fois développement et pérennité de l'outil de travail et développement professionnel et personnel des salariés.

La formation, ça sert à quoi ?

- **être plus libre, s'émanciper :**
 - les choix d'emploi peu qualifiés sont restreints ; se professionnaliser, se qualifier, donne accès à un éventail plus large de possibilités ;
 - si tu en as marre de ton boulot, plus tu es formé et plus tu peux choisir de bouger, avec plus de possibilités, par exemple suite à un Congé individuel de formation (CIF) ;
- **sécuriser sa vie professionnelle**
 - si par malheur tu es licencié, te reclasser en changeant ou non d'emploi sera plus facile si tu as fait évoluer et reconnaître ton niveau de qualification ;
 - suite à la numérisation des activités, de nombreux emplois de demain demanderont une qualification plus élevée qu'aujourd'hui ; c'est dès aujourd'hui qu'il faut t'en préoccuper ;
- **gagner plus :**
 - avec une formation qualifiante, c'est plus facile de dépasser le SMIC, de faire évoluer son salaire(rappel : la Cgt revendique au minimum un doublement du salaire dans la carrière).

Il y a des formations pour toi, quel que soit ton niveau de diplôme initial

- à commencer par le **Socle de connaissances et de compétences (CléA)** :
 - tu n'as peut-être pas de diplôme, mais tu as de l'expérience et tu sais travailler ; le certificat **CléA** prouvera à ton employeur que tu as des connais-

sances et des compétences professionnelles solides, que tu peux occuper différents postes dans l'entreprise.

- **ce n'est pas un examen** : un organisme labellisé trouvera tes points forts, et les points à améliorer feront l'objet d'une formation complémentaire, **automatiquement financée**.

- **ton Compte personnel de formation (CPF)** te donne accès à des formations de tous niveaux permettant d'acquérir une nouvelle qualification
- **un Congé individuel de formation (CIF)** peut te permettre de changer de branche, de secteur, de métier avec une formation d'une durée pouvant aller jusqu'à 1 an ;
- **la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)** peut te permettre d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, sur la base de l'expérience. Le candidat à la VAE démontre que ses acquis professionnels et personnels correspondent aux connaissances et aux aptitudes exigées pour l'obtention totale ou partielle du diplôme visé.

Le Conseil en évolution professionnelle donne le droit à chacun de bénéficier d'un conseil **hors de l'entreprise**, pour faire le choix d'une formation adaptée à son besoin et son projet.

La Cgt porte depuis longtemps l'idée d'un nouveau statut du travail salarié et le défend dans les négociations portant sur le travail et la formation. C'est dans cet esprit qu'elle propose aujourd'hui un « Code du travail de XXI^e siècle » dans lequel le Compte personnel d'activités serait constitué de droits transférables d'une entreprise à l'autre qui garantissent un déroulement de carrière tout-au-long de la vie. Au contraire, le projet de loi El Komri mise sur une flexibilité accrue pour favoriser une compétitivité qui a donné les résultats qu'on connaît : précarité et pauvreté.

Les salariés ont tout intérêt de s'emparer de ces questions pour inverser cette tendance au déclin social, en se mobilisant massivement pour imposer des droits nouveaux dès l'entreprise jusqu'au niveau national interprofessionnel.